

IDÉE REÇUE

VS

**LA RÉPONSE DU
MOUVEMENT ASSOCIATIF**

Les aides de l'État en France sont accordées en fonction des ressources et des besoins des individus, **et non en fonction de leur nationalité.**

Toute personne résidant sur le territoire français peut bénéficier des aides sociales, qu'elle soit française ou étrangère.

De nombreuses études montrent que **les Français sont majoritairement les premiers bénéficiaires des aides** de l'État.

En effet, la grande majorité des allocataires du RSA, de l'aide au logement, de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'accompagnement à l'emploi sont des Français.

Les chiffres officiels montrent que **moins de 5% des étrangers en France bénéficient des aides sociales**, soit une proportion très faible par rapport à la population totale.

Les étrangers qui bénéficient des aides de l'État doivent remplir des critères très stricts et prouver leur situation de précarité, comme les Français.

Les aides sociales ne sont pas distribuées de manière indiscriminée, mais sont attribuées en fonction de besoins réels.

Accuser les étrangers de profiter des aides de l'État français **est souvent une affirmation basée sur des préjugés et des stéréotypes discriminatoires.**

Il est important de baser ses opinions sur des faits et des données vérifiées, plutôt que sur des idées reçues.

Il est donc crucial de promouvoir une vision plus inclusive et basée sur la réalité pour lutter contre les discriminations et les stigmatisations.

Nous pouvons également encourager le dialogue et l'éducation pour favoriser la compréhension mutuelle et le respect de la diversité, exemple :

Tu (et moi aussi) donnons notre soutien dans la lutte pour une société plus juste et égalitaire.

**Il y a trop
d'assistanat**

